

## DOCUMENT SYNTHÈSE POL 4701

### Les différents organismes centraux (deux principaux BCP/MCE et CT)

#### Définition d'un organisme central et décisionnel du gouvernement

- Jouent un rôle dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et programmes gouvernementaux en veillant au partage de l'information, à la consultation et à la coordination entre ministres et sous-ministres.
- Ils doivent fournir des avis et un appui intégrés au PM et à son cabinet sur les questions ou préoccupations intéressant l'ensemble de son gouvernement.
- Finalité d'assurer un minimum de cohésion dans le système politico-administratif

#### BCP/MCE

- **3 rôles**

1. Ministère du PM :

- ❖ Soutient le PM dans son rôle de chef du gvt dans les domaines suivants :
  - Établissement des priorités
  - Coordination et développement des politiques
  - Nomination du personnel supérieur

Ne pas oublier que le BCP n'est pas le seul conseiller du PM : il y a aussi le cabinet politique. La différence est grande. Le BCP non-partisan et axé sur l'administratif (tout en gardant une certaine sensibilité politique) et le cabinet politique, partisan, axé sur l'agenda politique (mais doit tenir compte de tout ce qui est administratif)

2. Secrétariat du Cabinet :

- ❖ Soutient tous les ministres
  - Assure le suivi des initiatives ministérielles et consultations
  - Prépare réunions du Cabinet

- Renseigne sur les résultats et suivis
  
- 3. Soutien au greffier/Secrétaire général :

  - Greffier/SG –chef de la fonction publique
  - Assure la qualité des conseils et avis au gvt (neutralité et professionnalisme)
  - Rapport annuel au PM

## **Conseils du trésor (Secrétariats)**

### **○ 3 Rôles**

#### 1. Bureau de gestion :

- Promotion d'une meilleure gestion dans l'ensemble de la FP
- Établir des règles, normes et attentes en matière de rendement des gestionnaires du secteur public
- Surveiller rendement des gestionnaires (ce qui inclut comment gérer les sommes octroyées)
- Surveiller l'application des priorités et initiatives gouvernementales en matière de gestion

#### 2. Bureau du budget :

- Rôle important dans la gestion et supervision des dépenses du gvt

(établissement des priorités et affectation des crédits- Min des Fin)

- Conseils
- Surveillance du respect des décisions budgétaires

#### 3. Employeur :

- La gestion des ressources humaines  
(modalités et conditions d'emploi)
- Principal employeur

## **Schéma Pollitt et Bouckaert sur le trajet de nouvelle réforme publique (sera sur le site du cours)**

### **Les changements peuvent provenir de :**

#### **Forces socio-économiques :**

- Force économique : exemple une crise financière qui remet tout en question
- Changements démographiques : le vieillissement de la population qui fait en sorte qu'on doit revoir certaines de nos institutions et nos manières de faire.
- Ces deux premiers éléments mènent à des politiques socio-économiques qui revisitent nos façons de faire.

#### **Système politique**

- Nouvelles idées de gestion : Exemple NMP qui vient de l'Angleterre. En fait, comme je le disais dans le cours, les idées sont rarement nouvelles. Tout au plus, on les recycle... Bref, nouvelles idées de gestion qui permettent un meilleur rendement.
- Pression des citoyens : Certaines insatisfactions provenant de la population peuvent mener à des changements, à des réformes... Ici, faire attention... les réformes n'ont pas toujours l'ampleur du NMP.
- Scandales, désastres, événements : Parallèlement aux pressions des citoyens, certains événements font en sorte d'amener le changement. Le meilleur exemple est certainement le scandale des commandites. Ces scandales politico-administratifs soulèvent la colère de la population et souvent, amènent des idées de changements.
- Ces trois éléments sont repris par les partis politiques (d'un côté, pour le bien-être de la population et d'un autre, afin de se faire du capital politique (touche de cynisme ☺))

#### **Haute fonction publique**

La haute fonction publique, quant à elle, s'occupe d'étudier si ces nouvelles idées sont, dans un premier temps, faisables et ensuite, si elles sont désirables (amèneront-elles quelque chose de positif? Une valeur ajoutée?)

#### **Système administratif**

Une fois décidée, la réforme doit être mise en œuvre par le système administratif. Dans un premier temps, on en explique le contenu. Deuxièmement, on tente de l'implanter à tous les niveaux de l'administration pour finalement, constater les résultats qui seront envoyés à la HFP.

**N.B**

Ici, se souvenir qu'une réforme prend du temps à s'implanter...par conséquent, on attend pas 10 ans avant de faire une évaluation des premiers résultats...HFP évalue les pour et les contre, pose un diagnostic... Des changements seront apportés, rien n'est jamais parfait!

## **Schéma – Activité de synthèse**

### **Lien entre la PM, le cabinet des ministres et le cabinet politique et les organismes centraux**

Les organismes centraux doivent fournir des avis et un appui intégré au Premier ministre et à son cabinet sur les questions ou préoccupations intéressant l'ensemble de son gouvernement. Ils doivent également assurer un minimum de cohésion dans le système politico-administratif. Les organismes centraux ont un rôle important dans la supervision et la gestion des dépenses du gouvernement. Ils jouent donc les rôles de conseillers de l'exécutif, mais aussi de supervision. Plus spécifiquement, le BCP/MCE, à travers le Greffier/ Sec général, est le lien entre l'exécutif et la haute fonction publique.

### **Lien entre les organismes centraux et la Haute fonction publique**

Le Conseil du Trésor fait la promotion d'une meilleure gestion dans l'ensemble de la FP, et ce dans un but d'efficacité: il établit des règles, des normes et des attentes en ce qui a trait au rendement des gestionnaires. Le CT surveille l'application des priorités et des initiatives gouvernementales en matière de gestion. Il fait aussi la supervision du « comment » les crédits octroyés sont dépensés. Le BCP, quant à lui, par le biais du greffier, agit en collaboration avec le sous-ministre pour l'élaboration des résultats à atteindre et évalue si ces mêmes résultats ont été atteints en fait d'année. Aussi, le BCP reste un conseiller pour les hauts fonctionnaires et le Greffier, quant à lui, agit comme soutien aux hauts fonctionnaires pendant l'année. Il se pose aussi comme modérateur lorsqu'il y a conflits entre sous-ministre et ministre.

### **Lien entre la HFP et les Agents du Parlement**

Les Agents du Parlement, qu'ils soient commissaires ou vérificateurs, agissent en faveur de l'imputabilité, de la reddition de comptes. C'est donc dire qu'ils interviennent auprès des membres de la HFP dans une optique de surveillance par le biais notamment, des commissions ou comités parlementaires et des différents rapports rendus (rapport plans et priorités, rapports de rendement). Notons ici que les sm comparaissent devant les comités/ commissions une fois l'an pour rendre compte de leur gestion et peuvent comparaître quelques fois par années au nom de leur ministre.

### **Lien entre agents du Parlement, le PM et les organismes centraux**

De plus, les agents du Parlement, par le biais du Vérificateur général, contrôle sm, ministre et PM. Aussi, ce sont les agents du Parlement qui votent les lois qui serviront de cadre d'action au PM et son cabinet, ainsi qu'à la HFP et aux organismes centraux.

### **Lien entre le PM (cabinet des ministres, cabinet politique) et la haute fonction publique:**

Cette relation en est une d'interdépendance et de confiance. La HFP est conseillère et se positionne à toutes les étapes des décisions prises par l'exécutif (conseil et mise en œuvre). La HFP doit aussi travailler en collaboration avec les cabinets des ministres qui eux, s'occupent de l'agenda politique du ministre. N'oublions pas que les hauts fonctionnaires sont redevables au PM qui les nomme. Il peut être parfois ardu pour un sous-ministre d'avoir plusieurs « patrons », mais au bout du compte, il est surtout redevable au ministre.

### **Lien entre les réformes (NMP notamment) entre tout ce système**

Les réformes, notamment le NMP, provoquent des changements délibérés de la structure et des procédures dans le secteur public et ce dans le but d'atteindre une plus grande efficacité. Cela touche donc autant les fonctionnaires, que les hauts fonctionnaires, les élus et les citoyens. Les fonctionnaires qui devront s'adapter à une nouvelle façon de travailler, les hauts fonctionnaires qui devront appliquer les nouvelles normes (et aussi s'adapter), les élus qui devront être plus précis dans leurs attentes. Au final, ce sont les citoyens qui bénéficieront des changements de structures... ( en tout cas, c'est à espérer...)

### **Lien entre la population et le système**

C'est la population qui procède à l'élection des membres du gouvernement qui eux, mettent en place des lois, projets, programmes avec l'aide de la HFP, fonction publique, des organismes centraux. Les agents du Parlement aident à l'élaboration des projets de loi et à leur acceptation en Chambre. De plus, les agents du Parlement, afin de protéger la population, disposent de certains outils contre l'abus du gouvernement en place et des hauts fonctionnaires. Toutefois, il est bon de se rappeler que tous travaillent dans la perspective de l'intérêt général, et donc, de la population.

### **Lien entre les médias et le système**

Le développement des communications et l'omniprésence des médias obligent les acteurs politiques et administratifs à être préparés à toutes les éventualités. Tel que mentionné en classe, les médias peuvent, d'un côté, être l'allié du système en informant les citoyens de ce qui se fait au sein de l'appareil et en vulgarisant l'info, mais d'un autre côté, les médias peuvent s'en faire l'ennemi en révélant au grand jour les scandales (bonne chose en soi), en ne révélant qu'une partie de l'histoire (certaines nouvelles prises hors contexte et sans explication du système à proprement parlé) et en faisant le tri de l'info (sensationalisme).